

CONVENTION

entre

Shōkatei, association loi 1901, dont le siège social est au 4, Avenue Aristide Briand, 63400 Chamalière (numéro de SIRET : 82477219800019) représentée par M. Arnaud Beyrand, son Président,

Ci-après dénommée « **Shōkatei** »,

d'une part,

et

NOM, Prénom, résident à **XXXXX**

Ci-après dénommée "LE RÉSIDENT",

D'autre part,

Et ci-après dénommées ensemble "Les Partenaires"

Tarifs & Conditions d'inscriptions

L'inscription aux résidences autonomes promues par Shōkatei à La Bourgne (Vernet-la-Varenne, Puy-de-Dôme) se fait sur le site internet de l'association **www.shokatei.org**. Les tarifs mis à jour sont à consulter sur le même site internet.

Pour pouvoir participer aux Résidences Autonomes à La Bourgne, l'auteur doit être **adhérent** de Shōkatei pour l'année en cours. Cette adhésion peut se faire directement sur le site **www.shokatei.org**.

Le versement de l'adhésion peut se faire par carte bancaire ou Paypal.

L'auteur doit de plus avoir un **parrain**, adhérent de Shōkatei ayant déjà séjourné à La Bourgne.

Ces deux conditions remplies, l'auteur obtiendra un identifiant et un mot de passe pour se connecter au formulaire disponible en ligne sur le site de Shōkatei afin d'indiquer ses dates de résidences désirées. Cette demande doit impérativement être faite **un mois au plus tard** avant la date désirée pour son début. Un email de confirmation est envoyé automatiquement au résident suite à cette demande, indiquant le montant dont l'auteur devra s'acquitter pour participer à la résidence.

L'équipe de Shōkatei vérifie la disponibilité des lieux et des propriétaires de La Bourgne avant de confirmer au résident, **au plus tard 10 jours avant la date de son début**, la

résidence. Une facture est alors envoyée à l'auteur, à régler avant l'arrivée sur les lieux, par carte bancaire ou Paypal sur le site internet de Shōkatei.

Conditions d'accueil

Le résident est complètement autonome pour se rendre à La Bourgne. Il est conseillé de privilégier un déplacement en voiture ou véhicule autonome, compte tenu de l'isolement relatif des lieux. Le résident peut cependant se rendre s'il le désire à la Gare d'Issoire ou de Clermont-Ferrand et prendre un taxi pour rejoindre La Bourgne.

Il est donné accès à l'intégralité des lieux constituant La Bourgne, le jardin comme la maison. La cuisine est à disposition du résident, qui s'engage à la nettoyer après son usage et à maintenir en état les ustensiles la composant. D'une manière générale, il est demandé au résident de s'adapter le mieux possible à la philosophie et la mentalité de La Bourgne.

Une caution de 500 € (cinq cent euros) sera En cas de dommage, le résident en devra informer Shōkatei immédiatement. Le résident devra faire sa vaisselle au fur et à mesure qu'il fera la cuisine.

Le résident devra faire ses courses. Des supermarchés et commerces de centre-ville sont disponibles à Issoire (distance environ 20 km) et des commerces d'appoint au Vernet-la-Varenne (distance environ 5 km) et à Saint-Germain-L'Herm (distance environ 5 km).

Il est mis à disposition du résident une chambre. Des draps propres seront fournis à l'arrivée du résident. Une machine à laver sera mise à disposition du résident afin de laver des vêtements ou ses draps pendant son séjour.

Une clé sera mise à disposition du résident au début de son séjour. Il lui sera expliqué à ce moment quelles portes fermer avec quelles clés et quelles pièces pourraient lui être éventuellement fermés. Il est demandé aux résidents d'être attentifs à bien fermer la maison en cas d'absence et à la fin de leur séjour. Shōkatei s'organisera avec le résident pour récupérer / déposer les clés au moment de son départ.

Sortie des lieux

Le résident s'engage au moment de son départ à :

- organiser avec Shōkatei la remise des clés ;
- laisser l'endroit dans l'état où il l'a trouvé ;
- s'assurer que la vaisselle a bien été faite ;
- prévoir un temps pour un petit ménage à cette fin ;
- retirer ses draps et les mettre dans la buanderie de la maison ;
- s'assurer qu'aucune lampe, appareil électrique ou autre type d'appareil ne reste allumé dans la maison ;
- s'assurer que le feu dans le poêle est bien éteint ;

Assurance

Shōkatei sera responsable de l'assurance du résident pendant son séjour à La Bourgne, pour tout dommage subi ou causé et pour la Responsabilité Civile. Le résident s'engage à fournir à Shōkatei tous les documents demandés afin de pouvoir mener à bien les procédures d'assurance.

Communication et rencontres

Shōkatei encourage l'auteur à indiquer son passage en résidence à La Bourgne au générique de tout film dont l'écriture aura bénéficié au moins en partie d'une Résidence Autonome. Le but est essentiellement de créer un esprit de communauté entre les anciens résidents de La Bourgne, voire un réseau.

Il pourra être demandé à l'auteur de participer à des rencontres avec le public local au titre de son passage en résidence à La Bourgne. Le cas échéant, Shōkatei assumera les dépenses de transport et défraiement de l'auteur en vue de l'organisation de ces rencontres avec le public.

Pour Shōkatei

Le Résident
